

Le règlement écoles fait à nouveau parler de lui

Le règlement d'ordre intérieur (ROI) voté par le conseil communal de Forest pour les écoles dont elle a la charge a fait à nouveau parler de lui, ce vendredi. Et c'est Ecolo, pourtant dans la majorité et qui, pour rappel, avait voté contre le projet, qui a allumé la mèche. « L'analyse juridique commanditée par la ministre de l'Éducation vient de livrer ses conclusions. Cette analyse est limpide et donne raison aux écologistes. La ministre se range dès lors à l'avis exprimé par les Verts et demande à la commune de Forest de revoir sa copie », indiquent les Verts dans un communiqué. « Eux plaident pour « des mesures appropriées, comme par exemple la mise en place d'un accompagnement si nécessaire. »

Une sortie qui n'amuse qu'à moi-

tié le bourgmestre, Marc-Jean Ghyssels (PS). « Si le sujet n'était pas si sérieux, j'aurais envie de rire », réagit-il. « J'ai toujours dit que nous étions ouverts à toute solution, à partir du moment où elle est efficace. Notre objectif est de faire en sorte que les enfants arrivent à l'heure à l'école. » Or, indique le maieur, c'est cette solution, proposée par les directions elles-mêmes,

qui offre les meilleurs résultats.

À ce propos d'ailleurs, la sortie d'Ecolo est « terriblement négative pour nos directions et nos enseignants qui ne se sentent pas soutenus alors qu'il y a une décision au conseil communal », estime Marc-Jean Ghyssels, parlant « d'irresponsabilité politique » de la part des Verts.

Sur le fond, le bourgmestre rappelle que le collègue a lui aussi fait

appel à un expert juridique qui a lui assuré que le texte était légal. « On se trouve dans une bataille de juristes. » La rumeur fait état d'un possible recours de la part d'associations. « Auquel cas, ce sera au

Conseil d'État de trancher. » La commune fera de toute façon un premier bilan de son action après six mois d'application, en février ou en mars.

Le débat a également fait réagir sur les bancs de l'opposition. Le cdH demande même la tenue d'un conseil communal extraordinaire. « Le caractère illégal du règlement étant indubitablement démontré, il importe que la commune modifie au plus vite les dispositions litigieuses, avant la rentrée scolaire », insiste Laurent Hacken (cdH), opposé à la mesure depuis les premières discussions. ●

CH.V.